

Protocole sanitaire ENFANCE

Mis à jour le 08/02/2021

Le présent protocole sanitaire intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en janvier 2021 et notamment le contexte d'émergence de variants. Il s'applique à compter du 1er février 2021. Il repose sur les avis successifs du HCSP, notamment celui du 20 janvier 2021.

Nous vous demandons donc de lire attentivement le protocole et d'en respecter scrupuleusement les consignes.

Inscriptions/Annulations :

- Les inscriptions se font par mail ou courrier 48 heures minimum avant pour les mercredis et avant la date limite pour les vacances scolaires. Les familles, lors de l'inscription, **doivent signaler les heures exactes d'arrivée et de départ de l'enfant.**
- L'annulation devra se faire minimum 48 heures avant (jours ouvrables). Au-delà, la journée et le repas seront facturés (sauf présentation d'un certificat médical).
- Merci d'informer l'équipe de toute absence ou retard, soit par mail (afr.animationenfance@gmail.com), soit par téléphone au : **06.07.71.61.87** ou **02.41.40.37.84**.
- **Aucun enfant non inscrit préalablement ne sera accepté.**

Généralités :

- L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants de 3 à 10 ans, de 7h30 à 18h30.

Horaires :

Accueil du matin : 7h30 / 9h30

Activités : 10h / 11h30

Repas : 12h15 / 13h30

Activités : 14h15 / 16h30

Accueil du soir : 16h30/18h30

- Si l'enfant est malade (toux ...) ou qu'il a une température supérieure à 38°C, il ne sera pas accepté.
- Les objets personnels des enfants sont interdits (sauf nécessaire de change, pour la sieste, doudou et tétine pour les plus jeunes).

Distanciation sociale et port du masque :

- 2 groupes d'âge sont constitués : 1 groupe de plus de 6 ans et 1 groupe de moins de 6 ans. La règle de distanciation ne s'applique pas pour les enfants au sein d'un même groupe.
- Les locaux et le matériel sont aménagés afin de respecter le protocole sanitaire.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants maternelles (3/5 ans).
- Les encadrants, intervenants et enfants de plus de 6 ans portent **un masque de catégorie 1**, dans les espaces clos et à l'extérieur. Les familles devront fournir 2 masques propres et non utilisés à leur enfant (un pour le matin et un pour l'après-midi). Ces masques devront être rangés dans une pochette prévue à cet effet. **Les masques en tissus « maison » ne seront pas acceptés.**
- Nous vous demanderons d'habiller votre enfant avec une tenue et des chaussures adaptées à la météo, à la pratique sportive et évitant toute intervention de l'adulte. Attention aux chaussures à lacets pour les plus jeunes.
- La porte d'entrée de l'accueil de loisirs étant fermée à clé, les parents devront signaler leur présence en sonnant. Un animateur viendra amener ou chercher l'enfant. Nous demandons aux familles de respecter les horaires indiqués préalablement, afin de ne pas monopoliser un encadrant trop longtemps pour les arrivées ou départs.
- Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux. Tous les accompagnateurs de plus de 6 ans doivent porter un masque de catégorie 1 et se munir de leur propre stylo pour signer la feuille d'émargement.
- Si une file d'attente se constitue à l'accueil, il vous sera demandé de respecter une distanciation d'au moins 2 mètres avec les personnes devant ou d'attendre dans votre voiture.

Les activités et le repas :

- Les repas et les goûters sont fournis par l'accueil de loisirs.
- Les deux groupes d'enfants mangent séparément :
 - * Les 3/5 ans mangent dans leur salle, à 11h30.
 - * 2 services sont organisés pour les plus de 6 ans : à 11h45 et à 12h30 en respectant une distanciation de 2 mètres entre les enfants.
- Les tables et les chaises sont désinfectées après chaque repas.
- Les activités, les repas et la sieste sont organisés en tenant compte des gestes barrières et de la distanciation sociale.
- Lors de la pratique d'activités physiques, la distance physique doit être au minimum de 2 mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas.

- Les enfants se lavent les mains :
 - à leur arrivée
 - avant et après chaque activité
 - avant et après le repas/goûter
 - après être allés aux toilettes
 - avant leur départ de l'accueil
- Le parc public de jeux devant l'accueil de loisirs est utilisé après désinfection des jeux par le personnel.
- Les temps de jeux libres extérieurs sont organisés par groupe.

Pour l'équipe :

- Un nettoyage d'objets partagés (livres, jouets, ballons ...) est assuré quotidiennement, sauf quand les objets sont isolés plus de 24 heures. Chaque groupe possède une malle avec son propre matériel pédagogique.
- Le matin, avant le début de l'activité, les animateurs rappellent les règles sanitaires aux enfants et déroulent le programme de la journée.
- Les gestes barrières et les règles de l'accueil de loisirs sont expliqués de façon ludique aux enfants afin d'éviter un climat anxieux.
- Les enfants n'iront pas à plus de 5 aux toilettes ou/et se laver les mains afin d'éviter les attroupements. Le lavage des mains devra durer au moins **30 secondes**, sous la surveillance d'un adulte.
- L'aération des locaux est la plus fréquente possible. Les salles, ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée, sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des enfants, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures.
- Les portes intérieures des salles doivent rester ouvertes afin d'éviter de toucher les poignées.
- Les locaux et le mobilier sont aménagés de façon à :
 - Permettre une circulation fluide.
 - Appliquer la distanciation sociale entre les adultes et les enfants et entre les enfants.
- Les animateurs préparent le matériel de la journée en amont. Les allers retours dans les stocks sont à éviter au maximum dans la journée.
- Le mélange des 2 groupes d'enfants est proscrit. La distanciation sociale est appliquée lorsque des enfants de groupes différents se rencontrent.
- Le nettoyage des locaux se fait de façon normale, au moins une fois par jour.

- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et le personnel dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Conduite à tenir si un enfant ou un animateur est malade sur le temps de l'accueil de loisirs :

- Isolement de l'enfant dans une salle prévue à cet effet.
- L'enfant sera équipé d'un masque pédiatrique (masque adapté aux enfants).
- Un animateur s'équipera d'un masque FFP2, restera avec l'enfant et prendra sa température.
- Appel des parents afin qu'ils viennent immédiatement chercher l'enfant.

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de Covid-19 dans l'ACM :

- L'enfant ne pourra pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- La suspicion et/ou le cas avéré de covid-19 au sein de l'accueil font partie des événements devant être, sans délais, portés à la connaissance des services compétents des DDCS-PP